



DOUANE

FLASH INFO

DISPOSITIF JEUX OLYMPIQUES ON EST TOUJOURS DANS LE BROUILLARD !

APRÈS LA RÉUNION DU LUNDI 27 NOVEMBRE SUR LE SUJET DES JOP, OÙ LES ORGANISATIONS SYNDICALES AVAIENT DÉCIDÉ DE QUITTER LA SALLE FAUTE D'INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF FINANCIER D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS, LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES DOUANES REVIENT CE MERCREDI APRÈS-MIDI À LA TABLE DES NÉGOCIATIONS ARMÉE D'UNE CIRCULAIRE DE LA PREMIÈRE MINISTRE ([LIRE ICI](#)) AINSI QUE DE PAUVRES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.

COMPENSATION INDEMNITAIRE LA PREMIÈRE MINISTRE DÉPASSE LES BORNES !

Après plusieurs revirements, c'est finalement la première ministre Madame Borne qui reprend la main via sa circulaire du 22 novembre en proposant un régime indemnitaire interministériel. Celui-ci s'appliquera à l'ensemble des fonctionnaires d'État durant les JOP.

Le dispositif prévoit une majoration de rémunération ne pouvant dépasser 1 500 euros bruts, somme dévolue selon son texte, à une mobilisation particulièrement élevée. Elle recommande par la suite d'établir des niveaux intermédiaires de rémunération de 500 ou 1000 euros bruts.

A ce stade, la CFDT Douane, après une première analyse, constate le mépris de ce gouvernement vu la sous-estimation de cette majoration de rémunération qui ne va même pas couvrir les frais engagés par les agents : c'est tout simplement INACCEPTABLE !

La Douane, de son côté, avait défini trois niveaux d'engagement communiqués lors de sa note DG du 7 Juillet 2023 :

- les DI de 1er rang et l'ensemble des équipes cynotechniques explo (21 agents), mobilisées à 100%,
- les DI de 2è rang, mobilisées à 80%,
- les DI de 3è rang, mobilisées à la demande de leur Direction. On aurait pu imaginer que le dispositif "Borne" allait s'appliquer à l'ensemble des douanières et des douaniers, sans distinction, en fonction de leur rang de classement DGDDI.

Il n'en est rien ! Hallucinant !

En premier lieu, la DG commence à préparer le terrain en expliquant que nous risquons de ne pas percevoir la prime de 1 500 euros bruts car nous ne serons pas mobilisés sur une longue période !

Dans un deuxième temps, la DG nous annonce un volume d'environ 4 800 douaniers qui, selon elle, auraient à subir les conséquences de l'organisation des JOP.

Pour la CFDT, ce chiffre est largement minoré !



REJOIGNEZ NOUS !



[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)

De nombreuses DI et DR ont déjà annoncé la couleur en expliquant aux agents qu'elles comptaient imposer des taux de présence variables de 70 % à 80 % selon les directions.

En région, l'absence des agents Paris Spé mobilisés sur l'Île-de-France et la DIPA se ressentira dans de nombreuses brigades, notamment des PPF.

Cette absence impactera fortement les congés des collègues.

Une chose est claire pour la CFDT Douane : PAS DE PRIME = PAS DE CONTRAINTE SUR LES JOP.

Au regard de nos interventions et de celles de l'ensemble des organisations syndicales et des réserves que nous avons tous exprimées, la DG a suspendu le débat sur le périmètre des unités SU réellement impactées. Elle va demander à ses directeurs d'affiner sa première liste fournie en séance. Elle s'engage à donner rapidement de la lisibilité aux agents.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL L'INDIGENCE ABSOLUE

- La DG reconnaît un droit à 15 jours de congés minimum sur la période du 1er juillet au 8 septembre, même pour les DI de 1er rang.

- Un déplaçonnement du CET jusqu'à 80 jours sans en définir les modalités.

Un report de congés est aussi programmé, mais là encore sans réelle précision et tout le monde sait que le diable se cache dans les détails...

- Les DI sont invités à ne pas remettre en cause les congés bonifiés (oui, vous avez bien lu : « invités » !).

- Un assouplissement des règles de télétravail pour les agents d'Île-de-France pour tenir compte des problèmes de transport.

- Enfin, la DG demande à ce que les enfants des douaniers soient prioritaires pour l'accès aux colonies de vacances. A voir...

Pour le reste

- Prise en charge des frais de garde d'enfant : Macache...

La DG s'engage juste à envoyer un questionnaire aux agents pour évaluer leurs besoins.

- Sur le volet mise à niveau des formations (Bâton / Périple meurtrier) : Walou...

- Gratuité des frais de transport : Que dalle...

La DG va réfléchir dans quelle mesure elle peut acheter des tickets pour les agents en renfort et ceux qui n'utilisent pas le Pass Navigo ! On n'est pas très avancé !

La CFDT demande un laissez-passer sur la base de la commission d'emploi pour les transports en commun et les voies de circulation réservées.

- Report de l'affectation suite à mutation au 1er octobre 2024 : une très mauvaise idée pour les familles et leurs enfants dont la scolarité débute en septembre ! Nous demandons le retrait de cette mesure.

Pour la CFDT il s'agit là d'un véritable scandale !

Pour certains d'entre nous, la prime ne compensera pas les frais de garde de centre aéré ou de colonie. L'administration a-t-elle pensé aux parents isolés, aux gardes alternées ?!

ON NAVIGUE ENTRE AMATEURISME ET INCOMPÉTENCE !

A l'issue de cette réunion, on n'est pas beaucoup plus avancé.

Il est urgent de définir le périmètre des agents concernés.

Il est urgent de donner aux agents le niveau de leur prime.

La CFDT sera intransigente sur le fait que les agents qui ne reçoivent aucune prime ne doivent subir aucune restriction. Les DR et DI doivent donc revoir leur copie.

Enfin, les mesures d'accompagnement doivent être revues et ce, de façon plus ambitieuse sur la question des gardes d'enfants et des frais de transport.

Un nouveau point d'information sera programmé dans les jours à venir.

RENFORTS PRÉVUS EN ÎLE DE FRANCE

Des solutions de logement semblent en passe d'être trouvées pour les agents qui viendront en renfort et qui seront payés en frais de missions.

L'administration prendra à sa charge le coût de ces logements.